



## Propriétaire qui jète des affaires de son locataire

Par **Kankrelune**, le **24/04/2009** à **16:46**

Bonjour, j'ai un problème un peu particulier avec mon propriétaire et je ne sais pas trop, pour ne pas dire pas du tout, comment réagir c'est pourquoi j'en appelle à votre aide pour avoir un avis...  
Il y a deux ans j'ai emménagé dans un tout petit appartement (25m<sup>2</sup> avec mezzanine...), ma proprio a 2 appartements dans cet immeuble et dans la partie commune se trouve un grand placard, une sorte de cagibi. A l'époque de mon emménagement la proprio, du fait de la petitesse de mon appart, m'avait remis la clé du dit placard (ce dernier semble ne figurer ni sur mon bail ni sur celui de l'autre appartement) pour que je puisse y entreposer des affaires. 2 années passent et en 2 ans les locataires se succèdent dans l'autre appartement. il y a 15/3 semaines un nouveau locataire (3ème depuis que j'habite les lieux) arrive dans l'autre appartement, jusque là rien d'extraordinaire. en début de semaine j'ai eu le plaisir de constater que le verrou du dit placard avait été forcé et son contenu vidé. prise de contact avec ma proprio cette dernière m'explique qu'elle pensait que le contenu appartenait à un des anciens locataires... tout à été jeté... .. !  
Voilà je ne sais comment réagir. le problème c'est que pour moi ce n'est pas un gros préjudice financier mais par contre c'est un très gros préjudice moral. dans ce placard il y avait pour ainsi dire une partie de ma vie, tout un tas de chose que je ne pouvais mettre dans mon actuel appartement. mes albums photos avec mes photos d'enfances de famille, des livres, des cours, des vidéos et j'en passe (3 gros cartons plein + 1 ou 2 autres cartons avec des objets de valeur moindre) divers chose pour la plupart sans valeur pécuniaire mais pour lesquels j'avais quand même un certain attachement. j'avais des pièces d'archéologie datant de l'époque mérovingienne (poterie et ossement) et tout un tas de petits trucs comme ça qui avaient une valeur sentimentale importante. le problème c'est que d'une part je n'ai rien pour prouver ce qu'il y avait exactement dans les cartons (par exemple pour les pièces d'archéologie les certificats étaient dans les cartons avec les dites pièces) et que comme dit plus haut le préjudice est plus morale que pécunier.  
Que me conseillez vous de

faire... recours pénal ? médiation ? comment estimer le préjudice, etc... sachant que la proprio est plutôt de bonne fois vis à vis de son erreur elle même le reconnaît elle a été à côté de ses pompes mais je ne peux pas non plus rien dire.rnrnMerci d'avance.rnrnCdt